

Annexe web 4:

Sommet des Nations Unies sur la biodiversité (30 septembre 2020)

1. Tel que le Conseil en avait été informé à sa dernière session¹, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, le 20 décembre 2019, d'organiser un Sommet sur la biodiversité au niveau des chefs d'État et de gouvernement avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD COP 15). Ce Sommet avait été convoqué afin de souligner la nécessité d'agir de toute urgence aux plus hauts niveaux à l'appui d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui contribue au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et permette à la communauté mondiale de progresser vers la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité².
2. Le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité au niveau des chefs d'État et de gouvernement, convoqué par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a eu lieu le 30 septembre 2020, conformément à la résolution 74/269³ et à la décision 74/562 de l'Assemblée générale. Il avait pour thème: «Action urgente en faveur de la biodiversité pour un développement durable». Il s'inspirait également du thème du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à savoir: «L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut: réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme»⁴. Le Sommet était composé d'une séance d'ouverture, d'une séance plénière consacrée au débat général, de deux dialogues entre décideurs sur les thèmes «Combattre l'appauvrissement de la biodiversité et généraliser l'idée d'une biodiversité concourant au développement durable» et «Mettre la science, la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices, le financement et les partenariats au service de la biodiversité», ainsi que d'une brève séance de clôture. Plus de 100 chefs d'État et de gouvernement et ministres, ainsi que de nombreux représentants d'organisations intergouvernementales, d'organismes du système des Nations Unies et de parties prenantes y ont participé par le biais de déclarations préenregistrées et de présentations en diffusion directe ou en présentiel. L'objectif était de créer un élan politique en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (CBD COP 15), qui se tiendra à Kunming (Chine) en 2021.
3. Au nom de plusieurs entités sœurs appartenant au système des Nations Unies, le Directeur général de la FAO a fait sien l'appel à agir d'urgence en faveur de la biodiversité pour un développement durable. Il a souligné que le système des Nations Unies s'était engagé à aider les Membres à intégrer pleinement la biodiversité aux stratégies de développement vert, à des approches novatrices et à la gestion des risques de catastrophe, ainsi qu'à mettre en œuvre des politiques et des accords internationaux afin de garantir la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la durabilité. Il a également mis en avant les liens entre cet événement et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, indiquant que l'avenir de nos systèmes agroalimentaires dépendait de la biodiversité et que, réciproquement, l'avenir de la biodiversité dépendait de la transformation de ces systèmes alimentaires, d'un développement économique respectueux de l'environnement et du respect de la nature⁵.
4. Le Sommet a permis de montrer l'engagement vis-à-vis d'une action urgente aux plus hauts niveaux à l'appui d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais également la nécessité de cette action urgente. Les thèmes communs suivants ont notamment été traités pendant les différents débats:

¹ CL 164/INF/4, paragraphe 3.

² Résolution A/Res/73/234 de l'Assemblée générale.

³ A/RES/74/269.

⁴ A/RES/75/1.

⁵ <http://www.fao.org/director-general/speeches/detail/fr/c/1310694/>.

- Les corrélations entre la biodiversité, les sociétés et les économies, ainsi que les **liens avec le Programme 2030** et d'autres accords environnementaux multilatéraux ayant trait à la biodiversité, en particulier ceux liés au changement climatique, lequel imprime un rythme plus rapide aux différents facteurs responsable de l'appauvrissement de la biodiversité. Des cibles liées à la biodiversité devraient être placées au cœur des stratégies de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de tous les pays et être dûment prises en considération dans les examens nationaux volontaires élaborés chaque année en vue du forum politique de haut niveau pour le développement durable.
- La plupart des intervenants ont fait état des **effets préjudiciables de l'appauvrissement de la biodiversité sur les populations et l'environnement**, notant que si elle se poursuit, la tendance actuelle en matière d'appauvrissement et de dégradation de la biodiversité risque de mettre en péril la sécurité alimentaire mondiale, les approvisionnements en eau et les moyens d'existence; d'affaiblir la capacité des êtres humains à lutter contre les maladies et à faire face aux événements météorologiques extrêmes; et d'exacerber les tensions et conflits de nature géopolitique. La pandémie de covid-19 a braqué les projecteurs sur le caractère urgent et mondial des mesures à prendre pour faire face aux défis interdépendants que sont l'appauvrissement de la biodiversité, le changement climatique et la crise sanitaire. Privilégier un redressement vert pour l'après-pandémie serait l'occasion de bâtir un monde plus durable et plus résilient; il faudrait, pour cela, mobiliser des financements publics et privés à l'appui d'une reprise socioéconomique qui incorporerait des solutions fondées sur la nature et la réduction des risques de catastrophe.
- Les intervenants ont déploré **l'insuffisance des progrès et efforts accomplis en vue d'atteindre les buts et cibles relatifs à la biodiversité**, en particulier ceux pour lesquels la concrétisation avait été fixée à l'horizon 2020. La biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit s'affaiblissent à l'échelle mondiale à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et l'impact de ce déclin sur les populations et la planète ne cesse de croître. Il a été noté que les activités de secteurs tels que l'agriculture, les forêts et les pêches pouvaient avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité. Il faut donc faire en sorte que ces activités soient redéfinies, de façon à contribuer à la conservation de la biodiversité. Sans transformation de la production et de la distribution alimentaires, le risque est élevé que la biodiversité et la sécurité alimentaire mondiale soient compromises. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans peuvent fédérer les énergies vers l'action.
- Les exemples de réussite à l'échelle locale sont nombreux, tout comme les **actions et initiatives accélérées qui produisent des avantages et des solutions au bénéfice des populations grâce à la biodiversité**, ainsi que les mesures prises pour **faciliter l'accès aux ressources génétiques et un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation**.
- Le **rôle des sciences, de la technologie et de l'innovation** dans la prévention de l'appauvrissement de la biodiversité a été souligné par de nombreux intervenants, ainsi que la nécessité d'encourager la recherche scientifique, le renforcement des capacités et le transfert de technologies et le fait que l'éducation et les sciences doivent tenir compte des peuples autochtones et intégrer les connaissances locales et les savoirs autochtones.
- Il a été noté que la **volonté politique et l'esprit d'initiative des dirigeants** étaient nécessaires pour intégrer la biodiversité dans les plans nationaux développement durable et inclure des moyens de mise en œuvre, en particulier des mécanismes de financement et de suivi. S'agissant de biodiversité, les pays devraient définir des **réponses mobilisant l'ensemble de la société** et faire participer les parties prenantes concernées: entreprises, consommateurs, jeunes, femmes, peuples autochtones et communautés locales. Des initiatives et coalitions telles que *Leaders Pledge for Nature*⁶ (Les dirigeants s'engagent en faveur de la nature), qui comptent 77 signataires, ont été accueillies avec satisfaction.

⁶ <https://www.leaderspledgefornature.org/>.

- L'importance du renforcement des **mesures et de la coopération multilatérales** et de la création de synergies pour la gouvernance mondiale de l'environnement a également été mis en exergue.
- Comme le produit national brut et le revenu par habitant sont l'expression effective de la valeur de la nature ou du capital naturel, il a été souligné qu'il convenait de se doter d'**instruments de financement nouveaux et efficaces** pour remodeler les flux financiers et commerciaux mondiaux et garantir qu'ils aient des conséquences positives sur la nature. Les gouvernements devraient inclure la biodiversité parmi les critères utilisés lors des décisions financières, notamment le processus de **redressement économique** à la suite de la pandémie de Covid-19. L'**économie circulaire** et des systèmes d'achat public durables sont des possibilités à envisager à cet égard⁷.

5. En septembre, la FAO a participé à la consultation thématique virtuelle sur l'utilisation durable de la diversité biologique pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En raison de la pandémie de covid-19, la quinzième réunion de la Conférence des Parties (CBD COP 15), ainsi que des réunions d'organes subsidiaires s'inscrivant dans les préparatifs de la COP 15 ont dû être reportées.

La FAO continue de participer aux processus internationaux relatifs à la biodiversité. À sa quarantième session, le Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP) a chargé son équipe spéciale sur la biodiversité de tenir compte de ses contributions lors de l'élaboration du projet d'approche commune du système des Nations Unies pour l'intégration de la biodiversité et d'une solution fondée sur la nature pour le développement durable lors de la planification et de l'exécution des programmes et politiques des Nations Unies, qu'il examinera à sa quarante et unième session.

⁷ Le résumé du Sommet élaboré par le président de l'Assemblée générale est disponible (en anglais) à l'adresse suivante: <https://www.un.org/pga/75/wp-content/uploads/sites/100/2020/11/Biodiversity-Summit-Summary-Letter.pdf>